



CONSEIL COMMUNAL

Législature 2016- 2021

PROCES-VERBAL N° 14 - Séance du mardi 27 février 2018 à 20h30

Salle des séances du Conseil communal, aula du Groupe d'Utilité Publique de Bahyse

Présidence : M. Bertrand Cherix, Président du Conseil communal

Scrutateurs : Mme Magali Neyroud
M. David Ribes

Secrétaire suppléante : Mme Céline Morier

Huissier : Mme Diane Ciurlia
M. Fernand Capozzi

Sont présents : 53 Conseillères et Conseillers communaux (sur 64)

Excusés 11 : Mesdames Emmenegger Anne-Laure, Gomez Justine,
Hellmüller Annalena MM. Bernard Guy, Dulex Philippe, Jacot
Blaise, Karlen Roland, Mury Christian, Rollinet Philippe,
Thourer Ismaël, Vodoz Eric.



ORDRE DU JOUR

1. Approbation des procès-verbaux No 12 du 28 novembre 2017 et No 13 du 12 décembre 2017
2. Communications du bureau
3. Communications de la Municipalité
4. Assermentation d'un conseiller (UDC)
5. Nomination d'un délégué (UDC) au sein de l'Association Sécurité Riviera (ASR)
6. **Préavis municipal 01/18**, demande de crédit d'un montant de CHF 67'271.10 pour le remplacement des collecteurs EC/EU, de la conduite de distribution d'eau potable, la réfection de l'éclairage public et l'ensemble des travaux routiers dans le secteur du chemin du Pré des Planches (préavis No 01/15)
 - 6.1. Rapport de la commission des finances
7. **Préavis municipal 02/18**, demande d'octroi de la bourgeoisie d'honneur à M. Edgar Mabboux, artiste peintre blonaysan
 - 7.1. Rapport de la commission d'étude
8. Interpellations, motions et postulats
9. Propositions individuelles, observations et vœux

M. le Président

« Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,
Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux,
Mesdames, Messieurs les membres du Bureau,
Je vous salue toutes et tous cordialement. J'ai le plaisir et le privilège d'ouvrir cette 14ème séance de la législature.

Je salue également le Public venu assister à nos débats ainsi que la Presse et les remercie de leur présence.

En application des articles 28 et 55 de notre règlement, je vous précise que :

- La convocation comportant l'ordre du jour a été envoyée par courriel ou par poste dans le délai réglementaire de 10 jours.
- Un exemplaire de la convocation a été adressé à Monsieur le Préfet, qui n'a pas émis d'objection.
- La cloche de la chapelle St-Antoine a sonné une demi-heure avant l'ouverture de la présente séance.

Finalement, en application de la loi du 11 septembre 2007 sur la protection des données personnelles, je rappelle que les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.



Dès lors, nous pouvons entamer nos délibérations.

Je tiens à excuser Mme Anne-Claude Pelet et lui souhaite un prompt rétablissement.
Je prie notre secrétaire suppléante de procéder à l'appel nominal.

Avec 53 conseillers présents sur 65, l'appel nominal laisse apparaître que le quorum est atteint et, qu'en conséquence, notre assemblée peut légitimement délibérer.

Je déclare la séance ouverte en implorant la bénédiction divine sur nos travaux.

Procès-verbal

Le procès-verbal de notre séance sera tenu par notre secrétaire suppléante, Madame Céline Morier, que je remercie par avance.

Récusation

Je rappelle, selon l'article 59, le devoir de récusation qui incombe aux conseillers.

Aucune motion ou postulat n'a été déposé, ce point est donc annulé.

Ordre du jour

Deux petites modifications dans les intitulés :

Au point 6. Il faut lire :

Préavis municipal n° 01/18, relatif à l'octroi d'un crédit complémentaire de CHF 67'271.10 pour le remplacement
au lieu de

Préavis municipal n° 01/18, demande de crédit d'un montant de CHF 67'271.10 pour le remplacement ...

Au point 7. Il faut lire :

Préavis municipal n° 02/18, relatif à l'octroi de la bourgeoisie d'honneur à M. Edgar Mabboux, artiste peintre blonaysan
au lieu de

Préavis municipal n° 02/18, demande d'octroi de la bourgeoisie d'honneur à M. Edgar Mabboux, artiste peintre blonaysan

Est-ce que l'un ou l'une d'entre vous souhaite apporter des modifications à cet ordre du jour ?

Si tel n'est pas le cas, nous pouvons débiter nos délibérations. »



1. Approbation du procès-verbal n° 12 du 28 novembre 2017

Mme Ferilli Laura

0) feuille 211

- au milieu : « Le président salue toutes et tous cordialement. Il a le plaisir... »

1) feuille 213

- première et deuxième ligne : « il a répondu, et éliminer toute une partie... » Il faut ajouter une virgule et un er.
- 13ème ligne : lors de cette réunion pas « lorsque »

2) feuille 217

- les deux dernières lignes de l'avant-dernier paragraphe
« ça ne va pas gêner... »

Mais je proposerais : « ...tenus. En ce qui concerne les délais, il faut dire que ça va suivre et que ça ne gênera pas le projet de la parcelle 2505. »

3) feuille 218

- deuxième ligne : « ...qu'on le veuille ou non »
- ligne 16 : « un avant-projet... », pas « une »
- ligne 21 : « beaucoup plus de mois qu'une simple... », ajoute « plus »

4) feuille 219

- avant-dernier paragraphe, trois lignes avant la fin : « la commune »
- dernière ligne de l'avant-dernier paragraphe : « Il y a »

5) feuille 220

- avant-dernière ligne de l'intervention de Lambercy : « ... par rapport à cela, et si elle n'est pas intégrée aujourd'hui la-dedans, c'est parce qu'on est encore ... »

6) feuille 225

- première ligne : CHF 14'000.00
- milieu de l'intervention de Lambercy : « ...commune, il n'y a »

7) feuille 229

- 16ème et 17ème ligne avant la fin de la page :
« Il y a un projet pas intéressant, mais pas pour les vélos. On est... »

8) feuille 230

- 4ème avant la fin du premier paragraphe :
« Giscard d'Estaing l'avait dit en 1981,... »

9) feuille 231

- première intervention de Laura Ferilli:
« Pour le projet d'agglomération la population, l'augmentation ne sera pas minime. »

**M. Nicolet Jean-Marc**

« Merci M. le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers, je ne m'attarderai pas sur les détails et sur la forme, aussi bien que Mme Ferilli. J'étais absent à cette séance du mois de novembre et je me réjouissais de lire, notamment ce qui concernait la parcelle 2505 et tout ce qui a trait au droit de superficie. J'ai essayé de comprendre quelles étaient les explications du représentant de la Maison Equitim, M. Mauser, en bas de la page 222. Je suis tombé sur une phrase de douze lignes, que j'ai relu six fois et que je n'ai pas compris. Je sais que ce n'est pas très agréable pour les secrétaires qui font ce travail, mais je vous épargne la longue lecture de cette phrase qui n'explique rien. Si une conseillère ou un conseiller, qui est absent, souhaite se renseigner sur ce qui s'est passé et essaye de comprendre dans le détail les explications données dans ce plénum, sans réussir à comprendre ce qui a été dit dans les débats, c'est que la rédaction du PV pose problème. Cela a déjà été mentionné il y a quelques années, il faudra faire des choix, le PV est enregistré, il faut donc le faire soit in-extenso verbatim, ce qui est très ennuyeux, mais au moins cela reflète exactement ce qui a été dit. Ou la secrétaire à la possibilité de résumer ce qui a été dit de manière plus syntaxique, mais le mélange entre le verbatim et la synthèse n'est juste pas possible. Je vous donne mon sentiment de lecteur. Je me préoccupe pour l'histoire de la commune, pourquoi ? Parce que ces PV doivent être archivés, ils feront partie de l'histoire de la Commune et je suis inquiet que dans 50, 100, 200 ans, si un historien, par exemple, souhaite étudier notre passé, il n'y comprenne rien. Je demande ce soir officiellement, au président et au bureau, de réfléchir à ce qu'il faudrait faire pour améliorer ces PV. Est-ce que c'est un sujet d'actualité pour le bureau, y avez-vous pensé ? Comment allons-nous faire pour l'avenir ? Merci »

M. le Président

« Une réponse sera donnée à la prochaine séance. »

M. Sesseli Matthieu

« Monsieur le Président, Messieurs les Municipaux, Mesdames, Messieurs les conseillers, je tiens à remercier au nom du groupe PS, Mme Pelet pour ce PV détaillé, représentatif de nos discussions, malgré les quelques coquilles et problèmes qui ont été discutés tout à l'heure. Je voulais vous donner une définition; la censure est une limitation arbitraire doctrinale de la liberté d'expression de chacun, elle passe par l'examen du détenteur du pouvoir étatique ou religieux par exemple sur des livres, journaux, bulletin d'information, pièce de théâtre, film, procès-verbaux, avant d'en permettre la diffusion au public. Par extension la censure désigne différentes sortes d'atteintes à la liberté d'expression avant et ou après leur diffusion. Censure à priori et à posteriori, nous sommes donc toutes et tous dorénavant au courant que la censure a fait son entrée dans les débats du conseil communal qui devient donc orwellien. Je suis personnellement profondément atterré et désolé pour Mme Pelet qui se voit, bien malgré elle, transformée en Winston Smith héros bien connu du roman 1984, dont je conseille la relecture à toutes et à tous. J'espère que cette situation extraordinaire le restera et encore merci à Mme Pelet. Merci de votre attention. »

**M. le Président**

« La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Celles et ceux qui acceptent le procès-verbal n° 12 du 28 novembre 2017, avec les modifications apportées, sont priés de le manifester en se levant. »

Le procès-verbal n° 12 du 28 novembre 2017, avec les modifications apportées, est accepté par ; 45 Oui

3 Non

4 Abstentions

Approbation du procès-verbal n° 13 du 12 décembre 2017**M. le Président**

« J'ouvre la discussion concernant la rédaction de ce procès-verbal. »

M. Jaunin Gilbert

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à la feuille 241, ligne 4 dans mon intervention, il est écrit « chaque année on alloue 10.- frs pour le déficit », je voudrais une modification en ajoutant 10.-frs par habitants. »

Mme Ferilli Laura

« PV n° 13 du 12 décembre

0) feuille 236

- au milieu : « Le président salue toutes et tous cordialement. Il a le plaisir... » »

M. le Président

« La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Celles et ceux qui acceptent le procès-verbal n° 13 du 12 décembre 2017, avec les modifications apportées, sont priés de le manifester en se levant. »

Le procès-verbal n° 13 du 12 décembre 2017, avec les modifications apportées, est accepté par : 48 oui

3 Non

1 Abstention

2. Communications du bureau :**M. le Président****Démission :**

« J'ai reçu la lettre de démission de notre conseil de M. Alain Huys.

Copie au président de l'ASR

M. le Président lit la lettre de M. Alain Huys.

**Correspondance**

Une lettre de vœux de bons rétablissements a été envoyée à M. Roland Karlen pour sa courte hospitalisation.

Un courrier de remerciement de l'Association Différences Solidaires m'est parvenu. Je vous la lis.

Documents, téléchargement groupé

Lecture de la lettre

Dorénavant, les documents disponibles au sujet des séances du conseil communal ne seront plus groupés mais disponibles séparément. »

M. Nicolet Jean-Marc

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers.

Je voulais juste savoir si c'était la seule prérogative du bureau ou bien si la question est posée à l'ensemble des usagers, donc au conseil communal dans son entier ? »

M. Le Président

« L'envoi a été adressé au bureau. »

M. Nicolet Jean-Marc

« Nous avons commencé à prendre l'habitude d'avoir ces documents de manière séparé ou groupée sur le site, selon l'usage qui en est fait. Maintenant que nous avons pris un nouveau rythme tout en renonçant au papier pour les économies de la commune, nos prestations sont diminuées en nous priant de faire un peu plus de travail. Je suis étonné que les conseillers ne puissent pas s'exprimer à ce sujet. »

M. Stoeri Christoph

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, je suis du même avis que M. Nicolet, je pense qu'avant d'accepter cette proposition il faut réfléchir. La question devrait être posée au conseil communal et la décision devrait être prise après. Ce n'est pas au bureau de prendre seul cette décision, parce que ce sont les 65 conseillers qui travailleront plus pour charger chaque document séparé.

Je propose qu'il y ait une réflexion qui soit faite et une mise en votation de cette décision lors de la prochaine séance du conseil. »

M. le Président

« Merci nous prenons note et ce point sera mis au vote lors de la prochaine séance du conseil.

Dérogation :

La Municipalité demande une dérogation à l'article 109 du règlement de notre conseil communal. Il concerne l'arrêté d'imposition ;



La Municipalité présente au conseil communal le projet d'arrêté communal d'imposition pour les années suivantes assez tôt, pour que la délibération puisse avoir lieu avant le 20 septembre.

Lecture de la lettre de la Municipalité

Le bureau du conseil a décidé, lors de sa dernière séance le 5 février, d'accorder cette dérogation pour l'année 2018. Il a aussi accepté la demande de la Municipalité d'avancer la date de la séance du conseil communal au lundi 29 octobre, seulement si un préavis sur l'arrêté d'imposition est présenté.

2 chefs de groupe étaient présents ce jour-là et ont donné leur accord. »

M. Blanchod Charles

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, pas de soucis pour moi, mais il n'y a pas eu de réponse à la deuxième question M. le Président. Par rapport à la demande de dérogation, c'est une chose, mais après concernant la demande de la Municipalité de le modifier définitivement, quelle est la position du bureau ? J'ai un commentaire personnel, ce règlement a été approuvé il n'y a même pas une année et maintenant il faut le rechanger, c'est dommage qu'à l'époque cela n'ait pas été pris en considération. »

M. le Président

« Le bureau à décider, d'octroyer la dérogation pour cette année, et de procéder à la modification de l'article 109 lorsqu'il y aura une autre modification plus importante. »

Mme Ferilli Laura

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, pour clarifier, nous avons été informés de cette volonté de changement de l'article 109, mais nous sommes d'accord que rien n'est décidé pour l'article 109 ? Une dérogation a été acceptée et cela s'arrête là ? »

M. le Président

C'est exact

Représentations

M. le Président

« Le Bureau a représenté votre Conseil :

Le vendredi 9 février à la soirée annuelle de la Société de musique de Saint-Légier.

Sortie du conseil communal :

Je vous avais annoncé, lors de la séance du 26 septembre 2017 que notre sortie aurait lieu le 9 juin prochain. Or, à cette date, les municipalités du canton participent à l'assemblée de l'Union des Communes Vaudoises. Ce qui fait que nous n'aurions pas eu de Municipal ni de Blonay, ni de Saint-Légier pour nous accompagner. Mais surtout aucun Municipal de la commune hôte. Le 16 juin nous avons les fêtes de



Blonay. Il nous reste les 23 et 30 juin. La municipalité de Blonay souhaite que la course ait lieu de préférence le 30 juin. Mais, ce jour-là à Saint-Légier une société fête ses 425 ans d'existence et la commune hôte a sa fête des écoles dont la directrice est une fille de Blonay. Le bureau trouvera bien une date qui conviendra au plus grand nombre.

Scrutin :

Ce dimanche 4 mars aura lieu un scrutin. Je remercie d'avance les scrutatrices et scrutateurs qui ont confirmé leur présence au dépouillement. Suite au désistement de plusieurs scrutateurs pressentis, il manque encore quelques personnes. Nous demandons quelques volontaires. Ils ou elles peuvent s'adresser à notre secrétaire suppléante à la fin de la séance. »

3. Communications de la Municipalité

Monsieur Dominique Martin, syndic

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'ai une communication concernant la Zone d'activité locale.

A l'occasion d'une séance tenue en décembre 2017, entre les représentants du Service cantonal du développement territorial, de la division Sites et projets du SDT, notre mandataire et les représentants de la Municipalité, il nous a été confirmé que le Canton est disposé à recevoir, à l'examen préalable, le dossier relatif au projet de PPA de Forestallaz, en gestation depuis plusieurs années, et ce avant cet été.

Pour cette étape, nous devons procéder à des études complémentaires d'ici les prochains mois.

Au niveau des dépenses, le projet de la zone artisanale, comme celui du PPA du Château, a démarré selon l'ancienne méthode qui consistait à réaliser les études pour ensuite inclure les montants engagés dans le préavis final.

La Municipalité reviendra donc prochainement devant votre conseil avec un préavis.

Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur Jean-Marc Zimmerli, vice-syndic

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a décidé de mettre sur pied une commission consultative en matière de politique d'attribution des logements de la parcelle 2505.

Pour ce faire, elle a fait appel à des représentants des différents partis constituant ce conseil communal. Cette dernière siégera pour la première fois dans le courant du mois de mars. »

**Monsieur Jean-Luc Chabloz**

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Au sens de la loi sur l'aide aux demandeurs d'asile et à certaines catégories d'étrangers (LARA), du 7 mars 2006, et de la loi fédérale sur l'asile (LAsi) du 26 juin 1998, qui prévoient notamment des mesures favorisant l'intégration sociale et professionnelle des demandeurs d'asile au sein de la société d'accueil, la Municipalité vous informe qu'elle a décidé de donner du travail à un second migrant domicilié à Blonay.

Il sera engagé par le Service des espaces publics et travaillera principalement à la déchetterie afin d'aider à trier correctement les bouteilles et autres PET. Le solde de son temps sera réparti entre la voirie et les parcs et jardins, selon nos besoins.

2ème communication Collège de Cojonnex/ Façade

En réponse à la question posée par Mme Cécile Vouilloz (GIB), la Municipalité tient à indiquer en préambule que le Service des bâtiments gère l'aspect financier. Aussi, soyez assurée que chaque denier public est géré par priorité et pas forcément par choix et que, d'autre part, s'il reste du crédit sur un budget on ne le dépense pas s'il n'y a pas de nécessité.

Pour les travaux entrepris sur la façade du collège de Cojonnex, le crépi a été détérioré et, la mauvaise saison arrivant, le souci que de l'humidité et de l'eau s'infiltreraient entre la couche extérieure et l'isolation périphérique était importante. Afin que cela ne crée pas plus de dégâts, nous avons pris la décision d'intervenir.

Le travail a été exécuté par des professionnels avec de nombreuses années d'expérience. Si les travaux n'étaient pas viables en cette saison l'entreprise nous l'aurait signalé. »

Monsieur Bernard Degex

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, je n'ai pas de communication. »

Monsieur Christophe Schneider.

« Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers, j'ai deux communications

Dépenses extraordinaires relatives aux travaux du chalet de Mouce

Une attaque importante d'insectes xylophages (vrillettes/capricornes) a été constatée sur la charpente et les éléments en bois du chalet à la fin de l'année dernière.

Vu la problématique, la Municipalité a décidé de demander des devis.

Elle a adjugé les travaux de traitement du bois à une entreprise spécialisée dans le domaine pour un montant de CHF 31'000.00. Ces travaux ont été exécutés en janvier 2018.



Il a été prévu que le démontage des lames de bois des plafonds des chambres et la repose soient exécutés par la voirie.

Lors de ce démontage nous avons constaté que les chambres nécessitaient une réfection totale due au fait que les parasites ont vraiment tout attaqué. De plus une partie de la charpente a été coupée et enlevée, y compris des pièces maîtresses. La statique de la charpente doit être revue et consolidée.

Nous avons demandé des devis complémentaires et nous vous tiendrons au courant de la suite des travaux.

La Municipalité souhaite trouver le meilleur compromis dans le but de pérenniser à long terme le chalet.

2^{ème} communication Route de Brent (partie inférieure), sécurisation des piétons

Un projet de sécurisation des piétons est en cours sous la forme d'une passerelle intérieure sur les 200 derniers mètres avant d'arriver au pont de Brent.

Les propriétaires concernés ont accepté et signé les conventions pour le projet.

La Municipalité remercie les propriétaires concernés d'avoir donné leur accord pour ce projet, qui permettra de sécuriser un secteur important sur la commune.

Nous pouvons enfin aller de l'avant.

Un marché public sur invitation a été envoyé pour faire le choix du bureau d'ingénieur qui suivra les travaux. La mise à l'enquête est prévue pour le mois de juin. Les travaux sont planifiés début 2019 sous réserve de l'acceptation du futur préavis par le conseil communal en novembre 2018.

Je vous remercie de votre attention. »

.

4. Assermentation d'un conseiller

M. le Président

« Sur la base de l'article 10 de notre règlement, je vais procéder à l'assermentation du nouveau Conseiller M. Stéphane Cardinaux, qui remplace M. Alain Huys, dont la lettre de démission vous a été lue tout à l'heure.

Je prie Monsieur Stéphane Cardinaux de s'avancer devant l'assemblée.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de vous lever.

Monsieur,

Je vais vous lire le serment, à la fin de celui-ci, vous voudrez bien lever, à l'appel de votre nom, la main droite et dire « je le promets » :

« Vous promettez d'être fidèle à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »



Monsieur Stéphane Cardinaux

« Je le promets »

Je vous remercie et vous félicite. Vous pouvez rejoindre les rangs du Conseil communal et ainsi exercer pleinement votre rôle de conseiller communal. »

5. Nomination d'un délégué (UDC) au sein de l'Association Sécurité Riviera (ASR)

Suite à la démission de M. Alain Huys du Conseil Communal de Blonay et par conséquent du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera (ASR) nous devons procéder à l'élection d'un nouveau délégué ou d'une nouvelle déléguée. Je prie le chef de groupe M. Romain Belotti de faire une proposition au nom de l'UDC. »

M. Romain Belotti

« M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers je vous propose M. Stéphane Cardinaux qui remplacera M. Huys au sein de l'Association Sécurité Riviera (ASR) »

M. le Président

« Y a-t-il d'autre proposition ?

Si non, l'élection est tacite par analogie à l'article 13 alinéa 2 du règlement de notre conseil et à l'article 11 de la Loi sur les Communes.

M. Cardinaux vous êtes élu. »

6. Préavis municipal n° 01/18, relatif à l'octroi d'un crédit complémentaire de CHF 67'271.10 pour le remplacement des conduites EC/EU, de la conduite de distribution d'eau potable, la réfection de l'éclairage public et l'ensemble des travaux routiers dans le secteur du chemin du Pré des Planches (préavis No 01/15).

M. le Président

Y-a-t-il des demandes de récusation ?

6.1. Rapport de la Commission des finances

Le rapport vous a été remis dans le délai réglementaire, il ne sera dès lors pas lu.

Je vous propose que le débat soit conduit dans l'ordre suivant :

1. Préavis municipal ;

2. Rapport de la Commission des finances.

2a. Amendement de la commission des finances.

Y a-t-il des objections concernant cette manière de procéder ?



Cela ne semble pas être le cas, j'ouvre la discussion selon l'ordre établi :
Préavis municipal n° 01/18
La Municipalité ne souhaite pas prendre la parole.

Rapport de la Commission des finances.

Mme Ferilli Laura

« Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, à la page numéro 2 j'aurais aimé entendre quelqu'un quant à la question de la CoFi qui dit « qu'il aurait été préférable que la Cogest se penche sur cette question » plutôt que la CoFi. »

M. Stoeri Christoph

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, du fait que c'est un préavis d'apurement c'est la commission des finances qui est habilitée à statuer sur ce genre de préavis. »

M. Michel Cardinaux

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, je vous lis peut-être le début de l'article 43, le conseil élit une commission des finances chargée d'examiner le budget, les demandes de crédit d'investissement et les crédits supplémentaires dépassant la limite des compétences financières accordée à la Municipalité. Il me semble que c'est clair c'est bien la commission des finances qui doit faire ce travail. »

M. le Président

« Je remercie M. Cardinaux, y a-t-il d'autres questions ? »

M. Volet Philippe

« Pour répondre au nom de la CoFi cette dernière a bien lu ce règlement, le problème est que l'argent est dépensé, c'est pour cela que nous pensions qu'il revenait plutôt à la commission de gestion.

A mon avis la réponse vis-à-vis du règlement n'est pas tout à fait juste. Pour un prochain préavis, il faudra se poser la question au niveau du bureau, il n'y aura pas de modification pour ce rapport. »

M. le Président

« La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Nous sommes en présence d'un amendement de la commission des finances

Monsieur le Président de la commission des finances je vous demande si l'amendement est maintenu ?

Je vous avertis que les votes sur les amendements et les sous-amendements laissent toujours entière liberté de voter sur le fond.



Amendement ajout d'un point 4 : de procéder à un amortissement financier sur une durée de 10 ans pour cet investissement si les conditions financières de la commune le permettent. »

Celles et ceux qui acceptent l'amendement du point 4 sont priés de le manifester en se levant

L'amendement est accepté à : 45 Oui

5 Non

3 Abstentions

Conclusions du préavis

Je relis les conclusions du préavis municipal n° 01/18 relatif à l'octroi d'un crédit complémentaire de CHF 67'271.10 pour le remplacement des conduites EC/EU, de la conduite de distribution d'eau potable, la réfection de l'éclairage public et l'ensemble des travaux routiers dans le secteur du chemin du Pré des Planches (préavis No 01/15)

Le Conseil communal de Blonay décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'apurement de CHF 67'271.10 pour couvrir le dépassement du crédit du préavis 01/15 ;
2. de financer tout ou partie de la dépense par un emprunt contracté auprès d'un établissement bancaire ou d'une institution, et ce aux meilleures conditions du moment ;
3. d'amortir ces investissements sur une durée de 30 ans, conformément au règlement sur la comptabilité des communes ;
4. de procéder à un amortissement financier sur une durée de 10 ans pour cet investissement si les conditions financières de la commune le permettent.

Celles et ceux qui acceptent les conclusions de ce préavis sont priés de le manifester en se levant

53 oui

0 non

0 abstentions

Les conclusions du préavis municipal n° 01/18 relatif à l'octroi d'un crédit complémentaire de CHF 67'271.10 pour le remplacement des conduites EC/EU, de la conduite de distribution d'eau potable, la réfection de l'éclairage public et l'ensemble des travaux routiers dans le secteur du chemin du Pré des Planches (préavis No 01/15) sont **adoptées** par **53 Oui**. »

7. Préavis municipal n° 02/18, relatif à l'octroi de la bourgeoisie d'honneur à M. Edgar Mabboux, artiste peintre blonaysan

M. le Président

« Y-a-t-il des demandes de récusation ?



7.1 Rapport de la Commission d'étude

Dès lors que le rapport vous est parvenu dans le délai réglementaire, il ne sera pas lu.

Je propose que le débat soit conduit dans l'ordre suivant :

1. Préavis municipal ;
2. Rapport de la Commission d'étude.

Des objections concernant cette façon de procéder ? Cela ne semble pas être le cas.

J'ouvre donc la discussion selon l'ordre établi :

Préavis municipal n° 02/18

Pas de demande de parole

Rapport de la Commission d'étude

M. Volet Philippe

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, je regrette juste une chose dans le rapport de la commission, ainsi que dans le préavis. Il nous est demandé d'octroyer une bourgeoisie d'honneur, en nous expliquant par un article comment elle se mérite, ce qui est assez clair. Par contre, à aucun moment il n'est fait mention de ce qu'elle amène à la personne qui la reçoit. Je trouve que la moindre des choses, même si cela n'amène qu'un titre et rien d'autre serait de donner l'information dans le préavis. Je trouve qu'un préavis qui traite d'un sujet sans répondre à la question première de ce qu'amène ce préavis est un peu limite. Il y a un joli curriculum vitae de la personne, c'est intéressant mais qu'octroie-t-on ? La commission qui a élaboré le rapport ne se pose pas non plus la question. »

M. Nicolet Jean-Marc

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, je laisserai au président de la commission le soin de compléter mon propos. En tant que rapporteur de la commission, je tenais à préciser que nous ne nous étions pas posé la question de savoir ce que cela voulait dire bourgeois d'honneur au-delà des honneurs. Nous n'avons pas fait la confusion que M. Volet fait peut-être actuellement, entre l'accréditation à la bourgeoisie d'un citoyen qui demande une naturalisation et le cas de M. Mabboux. Il s'agit juste de le récompenser pour ses 50 ans d'activités artistiques fructueuses et le renom de Blonay qu'il a porté sur plusieurs continents. Je me demande s'il n'y a pas une confusion dans l'esprit de M. Volet, mais j'attends volontiers des compléments d'informations de la part d'autres membres de la commission ou peut-être et sûrement de la Municipalité. »

**M. Degex Bernard**

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, effectivement la question peut se poser sur ce qu'apporte au bénéficiaire l'octroi d'une bourgeoisie d'honneur. C'est une reconnaissance, c'est un titre, tout comme un brevet fédéral. Je ne vais pas comparer une bourgeoisie d'honneur à un titre de formation de niveau fédéral ou universitaire, mais c'est juste pour donner une forme d'exemple et dire que c'est vraiment une reconnaissance. Il n'y a pas nécessairement, lié à cette reconnaissance-là, un prix, des contreparties claires, simplement c'est une forme de remerciement, le plus haut remerciement que la commune peut octroyer à l'une de ces citoyennes ou à l'un de ces citoyens. C'est dans cet esprit-là que la Municipalité le fait ou l'a fait, parce que ce serait la deuxième fois. »

M. Volet Philippe

« Je trouve juste que si c'est si logique que cela pourquoi n'y a-t-il pas une ligne dans le rapport ? C'est le principe, une demande d'acceptation est faite au conseil sans lui dire ce qu'il accepte réellement. Cela pourrait être défini par une phrase, que la bourgeoisie d'honneur n'octroie aucun privilège à la personne et que c'est juste un honneur. Dans le préavis il y a l'historique de la personne, mais qu'est-ce qui est octroyé ? Le vote du conseil étant demandé, cela devrait être précisé. »

M. Degex Bernard

« Il y a un semblant d'explication par l'article qui reprend, à la première ligne, « le conseil communal peut accorder la bourgeoisie d'honneur » puis en allant dans l'esprit de ce qui est développé là, il faudrait dire que lorsqu'un crédit est demandé pour un pont, cela demande d'expliquer que le pont est sensé relier deux collines. A mon avis, chacun peut se douter ou ressentir le fait que d'être bourgeois d'honneur c'est être élevé à la plus haute reconnaissance qui est attribuée, en l'occurrence, par une collectivité publique qu'est une commune. »

M. le Président

« La parole n'étant plus demandée la discussion est close. Le règlement de notre conseil ne précise pas le mode de scrutin pour une bourgeoisie d'honneur. Les naturalisations lorsqu'elles étaient traitées par les conseils communaux devaient être à bulletin secret. Lors de la précédente et seule attribution de bourgeoisie d'honneur le vote n'a pas été à bulletin secret, y a-t-il une suggestion sur le mode de scrutin ?

La conclusion du préavis municipal n° 19/17 relatif à l'octroi de la bourgeoisie d'honneur à M. Edgar Mabboux, artiste peintre blonaysan est adoptée par acclamation

Je dois dire que la précédente bourgeoisie a également été acceptée par acclamation le 26 octobre 2010. »



8. Interpellations, motions et postulats

M. le Président

« Comme il n'y a pas de motion, d'interpellation ou de postulat nous passons directement au point 9 de l'ordre du jour. »

9. Propositions individuelles, observations et vœux

M. le Président

« La discussion est ouverte, la parole est à qui veut la prendre. »

Mme Roulet Carole

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, pour continuer sur M. Mabboux et ses peintures, beaucoup de gens ne les connaissent pas, car elles sont difficilement accessibles, surtout celle qui se trouve au carnotzet. Nous avons eu un débat, il n'y a pas très longtemps au sein de notre groupement, afin de comprendre pourquoi les commissions d'étude, commission des finances, commission de gestion n'ont plus accès au carnotzet en fin de séance. C'est un lieu de la commune où il était sympathique de se réunir, surtout après des séances, pour pouvoir continuer à discuter de certains points. À l'époque cela se faisait, il y avait même les municipaux qui nous rejoignaient. Nous ne comprenons pas pourquoi il a été décidé de ne plus laisser les commissions finir leur soirée, de temps en temps, dans cet endroit. »

M. Dominique Martin, syndic

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, cela n'est pas en lien avec la fresque de M. Mabboux. Il s'agit d'une ancienne décision municipale, qui pourrait être réétudiée le cas échéant.

Mais je peux vous assurer qu'il ne fait pas toujours très bon dans ce local, qui est plus frais et froid, qu'accueillant. »

M. Stoeri Christoph

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, au nom de la commission de gestion, il faudra juste annoncer que le rapport actuel sur l'informatique sera présenté au conseil communal avec un mois de retard. Pas à fin mars mais à fin avril suite à une absence pour cause de maladie du secrétaire Municipal, nous avons dû déplacer la séance avec la Municipalité.

Nous nous excusons de ce contretemps mais peut-être que ce report aura un point positif et permettra de trouver, entre autre, une solution pour simplifier la préparation pour le téléchargement. Merci »

M. Guillaume Gentil Sylvain

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, j'avais posé une question lors de la séance du mois de décembre concernant la cadence du MVR pour 2019. La réponse devait venir en début d'année, même si seulement deux mois ont passé, je voudrais savoir si la réponse va bien venir en début d'année ? »

**M. Dominique Martin, syndic**

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, la question n'a pas été oubliée, elle a été transmise au service des horaires du MVR, afin d'obtenir une réponse.

M. Nicolet Jean-Marc

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, j'enchaîne sur la question de M. Guillaume Gentil. Je trouve qu'il y aurait une certaine urgence à pouvoir renseigner, non seulement le conseil, mais aussi l'ensemble de la population de notre commune. Par extension je sais que, même à Vevey, ou peut-être même à Saint-Légier le long de la ligne, la question sur cette fameuse fréquence au quart d'heure se pose. J'ai l'impression que la population de notre commune aurait besoin d'être rassurée. Il est fait mention de quatre trains par heure pour Vevey ou pour Blonay, j'aimerais quand même que nous obtenions des précisions. Le grand souci ce sont les barrières de passage à niveau aux heures de pointe.

Il faut nous dire exactement si c'est entre 7h et 9h30, si c'est entre 17h00 et 19h00, et arrêter de faire peur à tout le monde en disant qu'il y aura un train tous les quarts d'heure de 5h du matin à minuit.

Nous avons hâte d'avoir des informations de manière à rassurer toute la population, mais je n'en veux à personne car je sais qu'à Vevey les mêmes questions se posent, il est fait mention de la fréquence au quart d'heure sans savoir à quelle heure. »

M. Jean-Marc Zimmerli

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, c'est un sujet qui est en grande discussion à l'heure actuelle et qui dépasse largement le cadre du nombre de train. Qui dit heure de forte croissance ou de forte affluence au niveau des trains, présuppose également heure de forte affluence au niveau de la route puisque finalement ce sont des moyens de mobilité l'un comme l'autre. Les deux doivent vivre et cohabiter de la façon la plus sereine possible. Oui c'est un élément qui nous préoccupe, quelques interventions ont déjà été faites au niveau du MOB, puisque ce sont eux qui s'occupent de toute cette partie-là. Les discussions sont en cours nous avons bon espoir d'obtenir des informations relativement rapidement. Pour compléter l'image actuelle, il faut savoir qu'avec le passage de la fréquence aux quarts d'heure, il y aura aussi une revue complète de tous les éléments de sécurité qui sont le long de la ligne. En tout cas, entre Blonay et Vevey, mais je crois qu'il y aura aussi des éléments mis en place un peu plus haut. En clair, les passages à niveau vont devoir être modifiés, partiellement aux frais de la commune, mais cela veut aussi dire qu'une fois que les offres des différents fournisseurs potentiels, (j'ai cru comprendre qu'il y en avait trois au niveau suisse) seront rentrées, nous serons en mesure de connaître plus précisément quel sera l'impact. Qui dit plus de train, dit plus souvent les barrières en bas, mais si les barrières sont en bas moins longtemps parce qu'il ne sera plus nécessaire de les descendre toutes en même temps, il sera peut-être possible d'économiser un peu de temps. Avant de trop s'inquiéter, il faut déjà essayer de comprendre quelle sera réellement la situation. C'est une partie du problème, la deuxième partie du problème est en cours d'évaluation afin de trouver des solutions qui seraient complémentaires, qui pourraient traiter d'un côté de l'aménagement de la voie et de la route ou voir des deux. Ceci pour essayer de diminuer les nuisances et également de nous assurer que des alternatives puissent



exister s'il n'y avait pas de solutions et aucun moyen de contrôle du côté de la collectivité blonaysanne. J'espère qu'à ce stade cela vous éclaire un petit peu, je ne peux pas vous donner plus d'informations, parce qu'elles ne sont pas disponibles aujourd'hui.

Mme Ferilli Laura

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, je m'adresse à la Municipalité au sujet de la poste, est-ce que la Municipalité a déjà été contactée au sujet de l'office postal de Blonay ? Si oui quelle a été votre position et si ce n'est pas encore le cas quelle sera votre position quand la poste vous contactera ? »

M. Dominique Martin, syndic

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, il y a une première liste qui est sortie sur un certain nombre d'établissements postaux qui risquent de fermer à l'horizon 2020. La commune de Blonay n'est pas concernée par ce premier courrier, nous ne connaissons pas encore la suite pour les années 2021-2022 et plus tard. »

M. Montet François

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, j'aimerais revenir sur ces différents exercices oratoires pour les corrections de PV, je ne suis pas persuadé de l'utilité d'un exercice qui s'apparente à une correction de dictée. Je pense que le rôle des conseils communaux c'est d'être des pivots entre la population et la Municipalité. Afin de tranquilliser le conseiller communal M. Nicolet qui se soucie déjà de ce que penseront nos descendants dans 50 ou 100 ans, il me semble que quand nous tous, nous délecterons des pissenlits, nous serons jugés sur ce que nous avons décidé, ce que nous avons fait ou pas fait, si cela a été bien fait ou mal fait. Il n'y aura pas beaucoup de gens qui liront les PV pour savoir s'il y avait une virgule, un S ou une lettre qui manquait. Nous pourrions aller un peu plus vite et travailler un peu plus intelligemment, merci. »

Mme Ferilli Laura

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, par rapport à la Poste, parce que 2020 c'est demain, quelle sera votre position quand elle vous contactera ? Faut-il prévoir une mobilisation, est-ce qu'il faut faire quelque chose, sachant que le projet de la poste est de fermer tous les offices postaux sauf Montreux et Vevey à pas si long terme. »

M. Dominique Martin, syndic

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, cela dépendra du contenu. Vous demandez quelle sera la réaction de la Municipalité, il faut d'abord que nous recevions un courrier, qu'il y ait un contenu. C'est à ce moment-là qu'il pourra y avoir un commencement de prise de position. Il s'agit de 2021- 2022 ce n'est pas forcément dit qu'après-demain il y aura une fermeture de poste. Peut-être que vous avez des connaissances que nous n'avons pas, mais il n'y a aucune indication qui nous dit qu'en l'espace de 3 ou 4 ans la poste sera fermée et ce n'est pas du tout le cas aujourd'hui, la Municipalité réagira le moment venu.



Il faut aussi mettre en parallèle certains lieux, quand nous consultons la liste des gens qui pratiquent les bureaux de poste, il apparaît qu'il y a d'autres moyens de faire ses paiements, ses envois postaux et ses différents retraits. Ces autres moyens font qu'aujourd'hui certains bureaux de poste sont de moins en moins fréquentés. Il y a toujours une espèce d'équilibre à trouver, mais aujourd'hui en l'état à Blonay nous ne sommes pas du tout concernés par cette problématique-là. Dans 5 ans est-ce que nous consommateurs et citoyens, nous aurons les mêmes habitudes nous verrons l'évolution. »

M. Nicolet Jean-Marc

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, pour continuer à se projeter dans l'avenir, dans un avenir plus rapproché, j'aimerais demander à notre Municipalité si elle a déjà établi quelques projections en fonction de l'arrivée de la réforme de l'imposition des entreprises dès début 2019 ? Il semblerait que dans beaucoup de communes, cela va impacter, dans une mesure importante, les finances communales. Je sais que c'est une préoccupation dans beaucoup de communes vaudoises, des projections ont été faites dans un certain d'entre elles. Je me demandais quelle serait l'attitude, la réaction ou la volonté de notre Municipalité, comment pourrions-nous y voir un peu plus clair sur les retombées de l'arrivée de cette nouvelle imposition sur notre commune ? »

M. Jean-Marc Zimmerli

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, j'imagine que la question m'était destinée, je vais tenter d'y répondre dans la mesure du possible. C'est clair que cela va avoir un impact, ce n'est un secret pour personne. La plupart des communes voient arriver 2019 avec une certaine crainte, depuis le temps qu'il y a un report de charges du canton sur les communes. Il y aura à peu près 50 millions qui seront à combler par les communes. En prenant cela au pied de la lettre, le revenu fiscal, qui vient des personnes morales pour Blonay, est relativement peu important. La première bonne nouvelle, si c'en est une, c'est que à froid tout de suite ce ne sera pas quelque chose qui fait trop mal. Le problème qu'il va y avoir c'est que si d'autres ont beaucoup plus mal que nous, le jeu de la péréquation risque de nous faire corriger, en tout cas partiellement, cet exercice. Cela commence à devenir assez compliqué, car nous n'avons pas d'informations exactes, il y a toujours des discussions qui ont lieu aujourd'hui au niveau du Grand conseil pour savoir exactement ce qui va se passer avec ces 50 millions. Clairement 2019 ne sera pas accueillie avec beaucoup de plaisir, c'est certain que cela aura un impact, quel sera cet impact il est très difficile à chiffrer aujourd'hui. Un autre élément à prendre en compte, c'est que ce n'est pas le seul impact qui va arriver car la journée continue va déployer ses pleins effets en même temps. Il y a toute une série de nouvelles, pas très positives pour les finances communales. A ce stade je ne peux pas vous en dire beaucoup plus. »

**M. le Président**

« La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Telle a été cette séance du conseil communal de Blonay. Tous les points de l'ordre du jour ont été traités.

Je me réjouis de vous retrouver lors de la prochaine assemblée du conseil communal planifiée pour le 27 mars prochain ici même à 20h30. Dans l'intervalle, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers, je vous remercie de votre attention et vous souhaite à toutes et à tous un bon retour chez vous.

Je clos ainsi cette séance du conseil communal à 21h44. »

Au nom du Conseil communal de Blonay

Le Président

Bertrand Cherix



La Secrétaire suppléante

Céline Morier

Annexe : -